



RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Colmar, le 16 décembre 2019

## Lettre n°3 aux parents

Un **cas de coqueluche**, maladie contagieuse, a été signalé dans le lycée que fréquente votre enfant.

L'éviction de ce dernier a été effectuée cet après-midi.

Il vous est demandé de bien vérifier si la vaccination de votre enfant est à jour, sur son carnet de santé, ou en consultant votre médecin traitant. C'est également lui qui pourra décider de la nécessité éventuelle d'un traitement préventif.

Par ailleurs, si votre enfant présente **une toux prolongée**, une consultation médicale est nécessaire.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec :

Le Service de Promotion de la Santé en Faveur des élèves au **03.89.21.56.80**.



Le proviseur